

**Starbucks à vie : La course des Fêtes**  
**Règlement officiel du jeu pour les membres – Canada**

**AUCUN ACHAT REQUIS. UN ACHAT OU UN PAIEMENT N'AUGMENTE PAS VOS CHANCES DE GAGNER.**

**1. Admissibilité :** Starbucks à vie : La course des Fêtes (la « promotion ») comprend ce qui suit :

- (A) un jeu Prix instantané et un concours permettant de remporter des prix au moyen d'un tirage au sort (voir la section 4 pour plus de détails sur le jeu Prix instantané et le concours et la section 7 pour les prix offerts);
- (B) un jeu La course des Fêtes (voir les détails à la section 8).

La promotion s'adresse aux résident(e)s autorisés du Canada qui ont au moins dix-huit (18) ans au moment de la soumission de leur participation et qui sont membres du programme de fidélisation Récompenses Starbucks® (les « participant[e]s »). Les partenaires (personnel) Starbucks sont admissibles à obtenir certains des prix instantanés seulement (des Étoiles et des cartes-cadeaux Starbucks), sans toutefois être admissibles aux prix du concours. Les membres de la famille immédiate (conjoint, parents, frères, sœurs et enfants) et du ménage du personnel de Café Starbucks Canada, Inc. sont admissibles à obtenir tous les prix instantanés sans toutefois être admissibles aux prix du concours. Les employé(e)s de Merkle Inc. (« administrateur ») et de ses sociétés mères ou affiliées, directes ou indirectes, ainsi que les membres de leur famille immédiate (conjoint, parents, frères, sœurs et enfants) et de leur ménage ne sont pas admissibles. Les employé(e)s de Aéroplan inc., d'Air Canada et de leurs sociétés mères ou affiliées, de leurs fournisseurs ainsi que les membres de leur famille immédiate (conjoint, parents, frères, sœurs et enfants) et de leur ménage ne sont pas admissibles au premier prix de points Aéroplan. La promotion est soumise aux lois et règlements fédéraux, provinciaux, territoriaux, municipaux et locaux applicables. Elle n'est pas valide là où elle est interdite. La participation constitue l'acceptation intégrale et inconditionnelle du ou de la participant(e) au présent règlement officiel et aux décisions du commanditaire et de l'administrateur, qui sont obligatoires et exécutoires pour tout ce qui concerne la promotion. La remise d'un prix est subordonnée au respect de toutes les exigences énoncées aux présentes.

Dans le cadre de cette promotion, chaque participant(e) admissible reconnaît et convient que la promotion n'est aucunement commanditée, endossée, administrée ou associée à Aéroplan<sup>MD</sup>, Air Canada<sup>MD</sup> ou l'une ou l'autre de ses sociétés affiliées, et que Café Starbucks Canada, Inc. est entièrement responsable du déroulement et de l'administration de la promotion, notamment de la sélection des personnes gagnantes et de la distribution des prix.

**2. Commanditaire :** Café Starbucks Canada, Inc., 5160 rue Yonge, bureau 1700, Toronto (Ontario) M2N 6L9, Canada. **Administrateur :** Merkle Inc., 3000 Town Center, Suite 2100, Southfield, MI 48075, États-Unis

**3. Durée :** La promotion commence le 8 décembre 2025 à 4 h (HP) et se termine le 4 janvier 2026 à 23 h 59 (HP) (la « période promotionnelle »).

- Une « journée » commence à minuit (HP) et se termine à 23 h 59 (HP), sauf la première journée, qui commence à 4 h (HP) et se termine à 23 h 59 (HP).
- Une « semaine » commence le lundi et se termine le dimanche suivant.

Il y a quatre (4) périodes de participation hebdomadaire pour le concours, comme suit :

Période de participation hebdomadaire	Date de début à 0 h (HP) (sauf indication contraire)	Date de fin à 23 h 59 (HP)	Date du tirage
1	8 décembre 2025	14 décembre 2025	15 décembre 2025

	à 4 h (HP)		
2	15 décembre 2025	21 décembre 2025	22 décembre 2025
3	22 décembre 2025	28 décembre 2025	5 janvier 2026
4	29 décembre 2025	4 janvier 2026	5 janvier 2026

L'ordinateur de l'administrateur constitue le dispositif officiel de mesure du temps pour la promotion.

#### 4. Comment participer pour courir la chance de gagner des prix :

**Inscription à la présente promotion :** Pendant la période promotionnelle, visitez le site [starbucksavie.ca](http://starbucksavie.ca) (« site de la promotion ») et ouvrez une session dans votre compte Récompenses Starbucks (« compte »).

**Recevoir des participations au jeu Prix instantané :** Vous pouvez recevoir des participations au jeu Prix instantané (chacune, une « participation ») tout au long de la période promotionnelle en ayant recours à l'une ou l'autre des méthodes définies ci-dessous. Une fois que les participations sont déposées dans votre compte, vous pouvez les utiliser pour jouer au jeu Prix instantané en tout temps pendant la période promotionnelle, à l'exception des participations obtenues par la méthode décrite à la section 4(A) ci-dessous, qui expirent à la fin de la semaine visée.

(A) Chaque semaine, visitez le site de la promotion et ouvrez une session dans votre compte. Vous recevrez une (1) participation ainsi qu'une (1) participation au concours de la période de participation hebdomadaire applicable. Comme mentionné ci-dessus, ces participations expirent à la fin de la semaine visée. *REMARQUE : Les partenaires Starbucks ne sont pas admissibles au concours.*

(B) Vous pouvez obtenir d'autres participations quotidiennes (chaque jour) en prenant les mesures décrites ci-après. Il y a deux (2) façons d'obtenir des participations quotidiennes. (*REMARQUE : Ces participations n'expirent qu'à la fin de la promotion.*)

**(1) Effectuez un achat admissible chez Starbucks, en tant que membre Récompenses Starbucks, en utilisant un mode de paiement lié à votre compte (soit une carte Starbucks enregistrée ou un autre mode de paiement) ou en scannant votre appli Starbucks® avant de payer :** Durant la période promotionnelle, effectuez un achat dans un magasin Starbucks participant au Canada (exclut les commandes à livrer) au moyen d'une carte Starbucks ou de tout autre mode de paiement lié à votre compte dans l'appli ou en scannant votre appli Starbucks (ci-après un « achat admissible »). Une (1) participation sera déposée dans votre compte.

**(2) Participez sans effectuer d'achat (« demande relative au mode de participation sans achat ») :** Afin de recevoir une participation sans effectuer d'achat, visitez le site de la promotion durant la période promotionnelle et suivez les liens et les instructions à l'écran pour remplir et soumettre le formulaire prévu à cet effet, en y indiquant clairement votre nom complet et l'adresse courriel valide associée à votre compte et en soumettant les réponses aux questions. Une (1) participation sera déposée dans votre compte.

**Limite :** Chaque participant(e) peut obtenir une (1) participation et une (1) participation au concours chaque semaine pendant la période promotionnelle en visitant le site de la promotion et en s'y inscrivant ou en ouvrant une session. Chaque participant(e) peut accumuler jusqu'à deux (2) participations supplémentaires par jour pendant la période promotionnelle en effectuant jusqu'à deux (2) achats admissibles ou jusqu'à deux (2) demandes relatives au mode de participation sans achat, ou toute combinaison de ces deux méthodes pour un total de deux (2) participations par jour.

**Obtenez des participations supplémentaires :** Vous pouvez recevoir des participations supplémentaires en effectuant les défis hebdomadaires ci-dessous ou en présentant une demande

relative au mode de participation sans achat (tel que décrit ci-dessus à la section 4[B][2]) et en sélectionnant le défi hebdomadaire pour lequel vous souhaitez soumettre votre demande. Vous ne pouvez recevoir qu'une seule (1) participation supplémentaire pour chaque défi hebdomadaire (ou pour chaque demande relative au mode de participation sans achat présentée) pendant la semaine visée, comme indiqué ci-dessous. Une fois le défi hebdomadaire terminé, visitez le site de la promotion et réclamez la participation. (*REMARQUE : Ces participations n'expirent qu'à la fin de la promotion.*)

Un défi hebdomadaire à chaque semaine	Défis hebdomadaires
Semaine 1	<p>Liez votre compte Récompenses Starbucks à votre compte Aéroplan en suivant les <a href="#">messages présentés</a>. Effectuez ensuite un achat admissible pendant la semaine 1. Si votre compte est déjà lié, effectuez un achat admissible pendant la semaine 1.</p> <p>Si vous n'avez pas de compte Aéroplan, <a href="#">vous pouvez en ouvrir un gratuitement</a>. La création d'un compte Aéroplan est assujettie aux modalités et aux politiques de confidentialité suivantes : <a href="#">Conditions générales du Programme Aéroplan</a> et <a href="#">Politique d'Air Canada sur la protection des renseignements personnels</a>.</p>
Semaine 2	<p>Achetez autant d'articles que possible du menu saisonnier indiqués sur le site de la promotion dans un magasin Starbucks participant. Les articles peuvent être achetés dans le cadre d'une ou de plusieurs transactions. Produits et catégories tels que définis dans la section Menu de l'appli Starbucks.</p>
Semaine 2	<p>Comme indiqué sur le site de la promotion, effectuez un achat admissible le samedi ou le dimanche de la semaine 2 ou un achat admissible le samedi et le dimanche de la semaine 2 .</p>
Semaine 3	<p>Effectuez le nombre d'achats admissibles après midi (12 h), heure locale (comme indiqué sur le site de la promotion), à des jours distincts (du lundi au vendredi) de la semaine 3.</p>
Semaine 3	<p>Achetez une boisson protéinée ou une boisson contenant de la mousse froide protéinée le nombre de fois indiqué sur le site de la promotion durant la semaine 3.</p>
Semaine 4	<p>Effectuez deux (2) achats admissibles dans deux (2) magasins Starbucks participants pendant la semaine 4.</p>
Semaine 4	<p>Achetez des aliments ou des boissons dans un magasin Starbucks participant figurant sur la liste suivante autant de fois qu'il est indiqué sur le site de la promotion : Moka, macchiato, pâtisserie ou gâterie. La disponibilité des produits varie d'un magasin à l'autre. Produits et catégories tels que définis dans la section Menu de l'appli Starbucks.</p>

**REMARQUE :** Chaque achat admissible effectué au cours de la période promotionnelle vous donnera automatiquement la possibilité a) d'obtenir une participation quotidienne et b) d'effectuer les défis hebdomadaires donnant droit à des participations supplémentaires.

**Limites de participation :** Les limites de participation sont énoncées ci-dessus.

**Comment jouer au jeu Prix instantané :** Chaque participation reçue sera déposée dans votre compte. Au cours de la période promotionnelle, ouvrez une session dans votre compte et suivez les liens et les instructions à l'écran pour cliquer sur le bouton « Commencer ». Suivez ensuite les instructions pour choisir un avatar et une ville parmi les options sur le site de la promotion. Vous devez ensuite cliquer soit sur le bouton « C'est parti! » pour jouer à La course des Fêtes (voir la section 8), soit sur le bouton « Sauter la partie ». Une fois que vous aurez joué à La course des Fêtes ou cliqué sur le bouton « Sauter la partie », les résultats du jeu Prix instantané s'afficheront. Vous recevrez un prix instantané (voir la section 7) ou verrez un message indiquant que vous n'avez pas gagné. Si vous êtes une gagnante ou un gagnant potentiel d'un prix, vous recevrez des directives pour la validation. Tous les gagnantes et gagnants potentiels feront l'objet d'une vérification avant qu'un prix soit attribué. L'administrateur est responsable du bon fonctionnement du jeu à révélation instantanée.

Different(e)s participant(e)s ne peuvent pas utiliser la même adresse de courriel ou le même compte pour profiter de la promotion. Chaque participant(e) est limité(e) à un (1) seul compte. Si une personne tente d'obtenir un plus grand nombre de participations ou de participations au concours que le nombre indiqué par l'entremise de multiples adresses courriel, comptes, identités, inscriptions et connexions ou de tout autre moyen, ses participations seront annulées et la personne pourrait être disqualifiée. L'utilisation de tout système automatisé est interdite et entraînera la disqualification du ou de la participant(e). Le commanditaire n'est pas responsable de tout formulaire de participation perdu, soumis en retard, incomplet, invalide, inintelligible ou mal acheminé, lequel donnera lieu à une disqualification. En cas de différend au sujet de l'identité d'un(e) participant(e), le commanditaire et l'administrateur se fieront aux renseignements fournis par le ou la participant(e) au moment de l'inscription à la présente promotion et lors de l'adhésion au programme de fidélisation Récompenses Starbucks®. En cas d'incohérence entre les renseignements supplémentaires fournis par le ou la participant(e) et les renseignements fournis au moment de l'inscription à la présente promotion ou de l'adhésion au programme de fidélisation Récompenses Starbucks®, le commanditaire ou l'administrateur peuvent disqualifier cette personne, et cette disqualification peut entraîner la perte de tout prix gagné. Le commanditaire, à sa discrétion, peut exiger des documents supplémentaires du ou de la participant(e) pour prouver son identité.

**4. Fonctionnement du concours/jeu Prix instantané :** L'administrateur est un organisme indépendant d'évaluation dont les décisions concernant l'administration et le fonctionnement de la promotion ainsi que la sélection des gagnants potentiels sont définitives et exécutoires pour toutes les questions liées à la promotion. En ce qui concerne le concours : L'administrateur sélectionnera de façon aléatoire les personnes gagnantes potentielles des périodes de participation hebdomadaires à partir de toutes les participations admissibles reçues pendant la période de participation hebdomadaire applicable, à 9 h (HP) aux dates indiquées à la section 3 ci-dessus, à Southfield, au Michigan, aux États-Unis. Les participations non gagnantes d'une période de participation hebdomadaire donnée ne seront pas transférées à une période de participation hebdomadaire subséquente. En ce qui concerne le jeu Prix instantané : Il y aura 390 900 heures gagnantes aléatoires générées par ordinateur tout au long de la période promotionnelle pour l'ensemble des prix instantanés. Pour le prix sous forme de gobelet en verre pour boisson froide Bearista Starbucks®, il y aura 1 900 heures gagnantes aléatoires générées par ordinateur tout au long de la période promotionnelle. Consultez la section 7 ci-dessous pour connaître le nombre de prix instantanés décernés par semaine. Si vous êtes le premier à jouer au jeu au début de l'une de ces périodes aléatoires ou après celles-ci, vous serez un gagnant potentiel du prix instantané indiqué.

**6. Vérification des personnes gagnantes du jeu Prix instantané et du concours :** Les personnes gagnantes potentielles peuvent faire l'objet d'une vérification menée par le commanditaire ou l'administrateur. Les participant(e)s ne peuvent pas être considérés comme gagnant un prix, même si une telle mention s'affiche lors du jeu Prix instantané ou du concours,

tant que leur admissibilité et leur participation gagnante potentielle n'ont pas été vérifiées et que ces personnes n'ont pas été avisées de l'achèvement de la vérification. Le commanditaire n'acceptera pas de captures d'écran ou d'autres preuves de victoire en guise de substitution à son processus de validation. Toute partie de jeu qui se produit au moment où le système est en panne, pour quelque raison que ce soit, sera déclarée comme étant nulle et invalide et ne sera pas honorée.

La réception d'un prix est subordonnée au respect du présent règlement officiel. Les personnes gagnantes potentielles pourraient devoir fournir leur nom et leur adresse domiciliaire (les cases postales peuvent ne pas être autorisées) ainsi que leur date de naissance pour confirmer leur admissibilité et réclamer le prix dans les trois (3) jours suivant la date d'envoi de l'avis ou de la tentative d'avis. Chaque personne gagnante potentielle (ou son parent/tuteur légal si cette personne est d'âge mineur dans sa province de résidence) recevra un courriel à l'adresse courriel associée à son compte et devra signer et retourner une déclaration de conformité, une décharge de responsabilité et, sauf là où la loi l'interdit, une déclaration d'autorisation d'utilisation à des fins publicitaires (la « déclaration ») qui doivent être reçues par l'administrateur dans les trois (3) jours suivant la date d'envoi de l'avis ou de la tentative d'avis, afin de pouvoir réclamer le prix. Chaque personne gagnante potentielle de n'importe quel prix devra répondre correctement, en temps limité, à une question réglementaire, sans aide et dans les délais prescrits, afin d'être admissible à un prix. Si la réponse à la question est erronée, le prix sera annulé. Sans limiter la portée générale de ce qui précède, le commanditaire se réserve le droit, à sa seule discrétion, d'opter pour une autre question réglementaire qu'il juge appropriée en fonction des circonstances, pour remédier à un éventuel problème d'accessibilité et/ou pour se conformer aux lois en vigueur.

Si la personne gagnante potentielle d'un prix ne peut être jointe, qu'elle omet de signer et de retourner la déclaration ou de fournir toute information demandée, ou qu'elle ne répond pas correctement à la question réglementaire dans le délai prescrit, elle perdra le prix. Si une personne gagnante potentielle d'un prix d'une valeur de plus de 25 \$ est disqualifiée pour quelque raison que ce soit, le commanditaire attribuera le prix applicable à une autre personne par tirage au sort parmi toutes les participations admissibles. Il n'y aura que trois (3) tentatives de remise de prix, après quoi il restera non attribué. Les prix non réclamés d'une valeur égale ou inférieure à 25 \$ ne seront pas attribués.

## **7. Prix :**

### **Prix du concours :**

**QUATRE (4) PREMIERS PRIX STARBUCKS À VIE (un par période de participation hebdomadaire) :** Le prix de Starbucks à vie est un crédit quotidien ajouté au compte du ou de la gagnant(e) pendant 30 ans échangeable contre un article de nourriture ou de boisson dans les magasins Starbucks® participants au Canada. Les crédits échangeables contre une boisson ou un produit alimentaire expirent après 24 heures. En tout temps au cours de la période de 30 ans, le commanditaire peut verser le solde de crédits restants à la personne gagnante sous forme d'un paiement en argent, déterminé comme tel par le commanditaire, selon le prix remporté. Le premier crédit quotidien sera déposé dans le compte de la personne gagnante du premier prix le 6 février 2026 ou pendant les jours précédant ou suivant cette date. Le ou la gagnant(e) doit présenter une carte Starbucks enregistrée à son compte pour échanger ses crédits contre un produit alimentaire ou une boisson. Les crédits sont non transférables et expireront chaque jour à 23 h 59 (HP). Ils ne s'accumuleront pas dans le compte du ou de la gagnant(e). Valeur au détail approximative : 70 518 \$ chacun.

**QUATRE (4) PREMIERS PRIX DE POINTS AÉROPLAN (un par période de participation hebdomadaire) :** Cent mille (100 000) points Aéroplan et un chèque de 10 000 \$ pour chaque personne gagnante. Les prix associés à des points Aéroplan doivent être acceptés tels quels. Les points Aéroplan n'ont aucune valeur marchande, mais ils peuvent être échangés contre des billets d'avion et d'autres récompenses dans le cadre du programme Aéroplan. Les points expirent le

31 décembre 2026. La valeur au détail des récompenses obtenues à l'aide de points Aéroplan varie selon plusieurs facteurs, notamment le type de récompense. Vous trouverez des précisions à <https://www.aircanada.com/ca/fr/aco/home/aeroplan.html>. Les points Aéroplan peuvent uniquement être échangés conformément aux conditions générales du programme Aéroplan. Vous pouvez consulter ces conditions générales en ligne à <https://www.aircanada.com/ca/fr/aco/home/aeroplan/legal/terms-and-conditions.html>. Valeur au détail approximative : 13 000,00 \$.

Pour chaque prix de concours : Les chances de gagner un prix dépendent du nombre de participations admissibles reçues pendant la période de participation hebdomadaire applicable. Les modalités d'utilisation de la carte Starbucks et du compte Starbucks s'appliquent. Limite : Un (1) prix de concours par personne.

**Prix instantanés :**

Prix	Valeur au détail approximative	Quantité de la semaine 1	Quantité de la semaine 2	Quantité de la semaine 3	Quantité de la semaine 4	Limite de prix
200 Étoiles	7,02 \$	300	250	250	200	Un (1) prix par personne
200 Étoiles (100 Étoiles seront remplacées par 200 Étoiles)	7,02 \$	450	375	375	300	Un (1) prix par personne
100 Étoiles	3,51 \$	600	500	500	400	Un (1) prix par personne
50 Étoiles (25 Étoiles seront remplacées par 50 Étoiles)	1,76 \$	1 500	1 250	1 250	1 000	Un (1) prix par personne
25 Étoiles	0,88 \$	45 000	37 500	37 500	30 000	Une (1) personne par semaine
20 Étoiles (10 Étoiles seront remplacées par 20 Étoiles)	0,70 \$	6 000	5 000	5 000	4 000	Un (1) prix par personne
10 Étoiles	0,35 \$	60 000	50 000	50 000	40 000	Une (1) personne par semaine
Un coupon pour un café ou thé infusé chaud ou froid de format Mezzo	2,73 \$	1 200	1 000	1 000	800	Un (1) prix par personne

Un coupon pour un produit de boulangerie	3,82 \$	300	250	250	200	Un (1) prix par personne
Une carte-cadeau électronique Starbucks de 5 \$	5,00 \$	1 200	1 000	1 000	800	Un (1) prix par personne
Une carte-cadeau électronique Starbucks de 10 \$	10,00 \$	150	125	125	100	Un (1) prix par personne

Prix	Valeur au détail approximative	Quantité totale	Limite de prix
Un gobelet en verre pour boisson froide Bearista Starbucks®	43,95 \$	1 900	Un (1) prix par personne

Les chances de gagner dépendent de la date et de l'heure de participation, du nombre de prix disponibles au moment de la participation et du nombre de participations admissibles au jeu Prix instantané reçues.

**Pour tous les prix :** Les modalités des coupons s'appliquent. Tous les coupons expirent 30 jours après la date de réclamation. Veuillez réclamer votre coupon d'ici le 25 janvier 2026. Tous les coupons expirent 30 jours après l'utilisation du code promotionnel. Les modalités d'utilisation de la carte Starbucks et du compte Starbucks s'appliquent. Les Étoiles accumulées dans le cadre du programme de fidélisation Récompenses Starbucks sont promotionnelles et n'ont aucune valeur marchande; les Étoiles attribuées durant cette promotion n'ont de la valeur qui si elles sont échangées dans le cadre de ce programme. S'il y a lieu, le style, la taille ou la couleur du prix ainsi que tous les autres détails seront déterminés par le commanditaire à sa seule discréction. Les prix sont non transférables et ne peuvent être monnayés, à moins que la loi ne l'exige, et aucune substitution ne sera faite, sauf indication contraire prévue au présent document et à la discréction du commanditaire. Le commanditaire se réserve le droit de remplacer un prix ou un élément de celui-ci par un autre prix de valeur égale ou supérieure si le prix prévu n'est plus disponible pour quelque raison que ce soit. Les taxes et les frais associés à la remise du prix et à son utilisation sont à la charge des personnes gagnantes. Le ou la gagnant(e) est le seul responsable de l'acquittement des obligations fiscales auxquelles il pourrait être assujetti. VALEUR AU DÉTAIL APPROXIMATIVE TOTALE DES PRIX : 706 687 \$.

**Gagnant(e)s qui sont des employé(e)s de Starbucks :** La valeur du prix sera déclarée par Café Starbucks Canada, Inc. aux gagnant(e)s qui sont des résident(e)s du Canada sur un formulaire T4 annuel de l'ARC. Les taxes et les frais associés à la remise du prix et à son utilisation sont à la charge des gagnants.

**8. Comment jouer à La course des Fêtes Starbucks à vie :** Visitez le site de la promotion au cours de la période promotionnelle et suivez les liens et les instructions à l'écran pour jouer à La course des Fêtes Starbucks à vie. Vous trouverez des instructions sur la façon de jouer à La course des Fêtes Starbucks à vie sur le site de la promotion. La course des Fêtes Starbucks à vie est

uniquement pour le plaisir. Vous pouvez y jouer autant que vous voulez chaque jour.

**9. Exonération :** Dans le cadre de cette promotion, les participant(e)s acceptent d'exonérer le commanditaire, l'administrateur, Aéroplan Inc., Air Canada et leurs filiales, sociétés affiliées, fournisseurs, distributeurs, agences de publicité et de promotion, ainsi que toutes leurs sociétés mères respectives et les agents, directeurs et employés de ces dernières (collectivement, les « parties exonérées ») en cas de réclamation, de cause d'action, de préjudice, de perte ou de dommages découlant de quelque manière que ce soit, directement ou indirectement, de la participation à la présente promotion ou de l'acceptation, de la réception, de l'utilisation (bonne ou mauvaise) ou de l'incapacité d'utilisation d'un prix.

**10. Publicité :** En participant à la promotion, chaque gagnant(e) autorise le commanditaire et ses agents à utiliser son nom, son image, sa photographie, sa voix, ses opinions ou sa ville et sa province de résidence à des fins promotionnelles dans quelque média que ce soit, à l'échelle mondiale, sans autre paiement ou rétribution, sauf là où la loi l'interdit. Le commanditaire n'est pas tenu d'utiliser les renseignements ou le matériel publicitaire susmentionnés, mais il a le droit de le faire et peut y apporter des modifications à sa seule discrétion, sans autre obligation ou rémunération.

**11. Conditions générales :** Le commanditaire se réserve le droit d'annuler, d'interrompre ou de modifier la promotion, en tout ou en partie, si une fraude, une défaillance technique, une erreur humaine ou tout autre facteur porte atteinte à l'intégrité ou au bon fonctionnement de la promotion, ou lorsqu'un événement ou un problème hors du contrôle du commanditaire (p. ex. des catastrophes naturelles, des urgences nationales, des maladies généralisées, des déclarations de guerre, des cas de force majeure, des actes de terrorisme) affecte tout aspect de la promotion, notamment l'attribution des prix, comme l'a déterminé le commanditaire à sa seule discrétion. Dans un tel cas, le commanditaire se réserve le droit de modifier les prix offerts aux présentes et de procéder à un tirage au sort parmi toutes les participations admissibles reçues jusqu'au moment de l'apparition de l'interférence. Le commanditaire se réserve le droit de disqualifier, à sa discrétion, toute personne qu'il surprend à manipuler le processus de participation ou le déroulement de la promotion, y compris, mais sans s'y limiter, en soumettant des participations frauduleuses, ou à enfreindre le règlement officiel de cette promotion ou celui de toute autre promotion, ou encore qui se comporte de façon perturbatrice ou inéquitable. Toute tentative délibérée par toute personne de nuire au bon déroulement de la promotion pourrait constituer une infraction au Code criminel et aux lois civiles. Le cas échéant, le commanditaire se réserve le droit d'appliquer des recours et de récupérer des dommages-intérêts auprès de cette personne dans la mesure permise par la loi. Le manquement de la part du commanditaire d'obliger l'application d'une modalité du présent règlement officiel ne constitue pas une renonciation à l'égard d'une telle disposition. En aucun temps un nombre plus élevé de prix que celui précisé dans ce règlement officiel ne seront décernés. Si, pour quelque raison, le nombre de notifications de prix envoyées (ou de réclamations reçues) dépasse le nombre de prix offerts, le commanditaire se réserve le droit de remettre le nombre de prix énoncé par tirage au sort parmi tous les bons de participation admissibles reçus. En cas de divergence ou d'incohérence entre tout autre énoncé contenu dans le matériel relatif au concours (y compris les versions imprimées du présent règlement officiel) et le règlement officiel affiché sur le site de la promotion, c'est ce dernier qui aura préséance.

**12. Limites de responsabilité :** Les parties exonérées ne sont pas responsables de ce qui suit : (1) Tout renseignement incorrect, qu'il s'agisse d'une erreur d'impression ou d'une erreur causée par l'équipement ou la programmation liés à la promotion, utilisés pour celle-ci ou fournis par les participant(e)s; (2) les défaillances techniques de toutes sortes, notamment le mauvais fonctionnement, les interruptions ou les déconnexions d'Internet ou de lignes téléphoniques, de matériel ou de logiciel réseau; (3) les interventions humaines non autorisées dans quelque partie que ce soit de la promotion, y compris, mais sans s'y limiter, le processus de participation; (4) les erreurs techniques ou humaines qui peuvent se produire lors de l'administration de la promotion, y compris, mais sans s'y limiter, le traitement des participations; (5) toute blessure ou tout dommage causés à des personnes ou à des biens, directement ou indirectement, en tout ou en partie, par la

participation à la promotion ou par la réception, l'utilisation (bonne ou mauvaise) ou l'incapacité d'utilisation de tout prix. Si, pour quelque raison que ce soit, il est confirmé que la participation d'une personne a été supprimée, perdue, détruite ou corrompue par erreur, son seul recours est de soumettre, si possible, une autre participation au concours ou au jeu.

**13. Différends :** Sauf là où la loi l'interdit, le ou la participant(e) accepte ce qui suit : (1) Tous les différends, toutes les réclamations et toutes les causes d'action découlant de la présente promotion ou de tout prix attribué seront réglés sur une base individuelle sans exercer de recours collectif de quelque forme que ce soit et exclusivement par la cour des États-Unis du district Ouest de l'État de Washington ou par la cour de l'État de Washington appropriée, située dans le comté de King, Washington; (2) toutes les réclamations, tous les jugements et tous les montants adjugés seront limités aux frais remboursables réellement engagés, y compris les frais liés à la participation au présent concours, mais ne comprendront en aucun cas les frais d'avocat; (3) le ou la participant(e) renonce par les présentes à ses droits de réclamer des dommages-intérêts indirects, punitifs, accessoires, consécutifs ou autres, à l'exception des frais remboursables réellement engagés, et à ses droits de multiplier ou autrement accroître les dommages-intérêts, et ne peut sous aucun prétexte obtenir de compensation à ce chapitre. Tous les problèmes et toutes les questions soulevés par l'élaboration, la validité, l'interprétation et le caractère exécutoire des présents règlements officiels, ou par les droits et les obligations de la ou du participant(e) et du commanditaire relativement à la promotion, seront régis et interprétés par les lois de l'État de Washington, sans rendre exécutoire le choix de la loi applicable ou le conflit de lois (qu'il s'agisse de celles de l'État de Washington ou d'un autre territoire de compétence) qui entraîneraient l'application de lois de tout autre territoire de compétence que celle de l'État de Washington.

**14. Renseignements personnels des participant(e)s :** Les renseignements recueillis sur les participant(e)s sont soumis à la [politique de confidentialité du commanditaire](#).

**15. Liste des personnes gagnantes :** Consultez la [liste des personnes gagnantes](#) de la promotion. La liste sera publiée après la confirmation des personnes gagnantes.

Aéroplan<sup>MD</sup> est une marque déposée d'Aéroplan Inc., et Air Canada<sup>MD</sup> et le logo de la feuille d'éralbe d'Air Canada sont des marques déposées d'Air Canada, utilisées sous licence par Aéroplan Inc. Ces marques de commerce sont utilisées par Café Starbucks Canada, Inc. sous licence.

© 2025 Merkle Inc. Tous droits réservés.